Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 5

Artikel: Egalité à l'Uni : une histoire californienne

Autor: Estier, Sabine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279379

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Egalité à l'Uni : une histoire californienne

Nous rendons compte régulièrement, dans ces colonnes, des efforts des féministes suisses pour promouvoir la carrière universitaire des femmes. Les Américaines se battent elles aussi dans le même but, mais dans un contexte différent. Sabine Estier nous envoie de Berkeley le récit d'un cas exemplaire.

our une femme, entrer dans le monde académique aux Etats-Unis est un peu plus facile qu'en Suisse, à consulter les statistiques. Les revendications égalitaires du début des années septante avaient ouvert la porte des forteresses du savoir aux femmes. Mais la décennie suivante s'est assoupie. Depuis deux ou trois ans, toutefois, le débat est de nouveau à l'ordre du jour. Les femmes ont recommencé à se battre. En janvier, la Cour suprême des Etats-Unis donnait raison à Rosalie Tung, une enseignante asiatique qui accusait l'Université de Pennsylvanie de discrimination quant à un point de procédure important.

Eleanor Swift n'aura pas eu besoin de cette décision de la plus haute cour de son pays. En janvier 1990, elle avait déjà gagné sa procédure. Alors qu'elle était avocate dans une grande étude au Texas après une licence obtenue à Yale, l'Université de Berkeley lui avait proposé un poste de professeur assistante en 1979. Un poste auquel on ne peut rester que huit ans. Il faut alors être titularisé-e professeur (obtenir la *tenure*) ou quitter les lieux.

En 1987, le verdict tombe. La Faculté de droit refuse de la nommer professeur. En 1985, cette même faculté avait refusé d'accorder une chaire à Marjorie Schultz, la seule autre femme engagée dans les années septante. Il n'y avait que deux femmes à un niveau assez élevé dans le corps enseignant pour être susceptibles d'accéder au titre de professeur: non et non, leur dit la Faculté qui comptait à l'époque quarante-cinq hommes et deux femmes parmi les professeurs titularisés.

Convaincue qu'elle est victime de discrimination, Eleanor Swift attaque l'université en justice. Sa démarche a une conséquence inattendue: apparemment effrayée par l'action intentée, la Faculté de droit se dépêche de reconsidérer le cas de Marjorie Schultz, qui est nommée professeur. Finalement, un accord intervient fin 1988: Eleanor Swift renonce à poursuivre l'université si son cas est revu par une commission indépendante, composée de cinq ex-



Eleanor Swift: « La recherche scientifique des femmes est examinée plus sévèrement que celle des hommes .» (Photo Don Melandry)

perts (trois professeurs de droit d'autres universités, deux professeurs enseignant d'autres disciplines à Berkeley). La commission donne finalement tort à la Faculté de droit et Eleanor Swift, qui a 44 ans, est nommée en août 1989.

FS – Vous passez pour une remarquable enseignante et votre engagement au service de l'université est apprécié. Pourquoi la Faculté de droit a-t-elle refusé de vous nommer? E.S. – A cause de ma dernière publication, jugée pas assez bonne, pas convaincante, par les collègues qui enseignent les mêmes branches que moi. Comme ils étaient supposés être les experts, il était très difficile de persuader quiconque dans la Faculté que mon article était d'un niveau suffisant, même si ces collègues n'aimaient pas ce que je faisais.

Les recensions parues dans plusieurs revues scientifiques étaient effectivement mitigées. Mais cela est vrai de beaucoup de recensions. Dans mon cas, la Faculté a ignoré les aspects positifs relevés; elle n'a retenu que les critiques.

FS – Vos travaux ont-ils été plus critiqués que ceux de vos collègues ?

E.S. – En fait, non. Des collègues masculins ont obtenu leur nomination à l'unanimité alors que leurs publications avaient été tout autant critiquées. J'ai donc eu le sentiment d'avoir été traitée de façon injuste.

Le cas de Marjorie Schultz et le mien ont démontré que, dans cette Faculté de droit, la recherche scientifique des femmes est examinée plus sévèrement que celle des hommes. De fait, lorsque nous étions professeurs assistantes, Marjorie et moi, nous avions l'impression d'être jugées tout le temps. Nous n'avions pas le sentiment d'être des membres à part entière de la Faculté. Quand il n'y a que quatre femmes sur cinquante, il n'est pas étonnant que l'on se sente des outsiders.

FS – Comment la commission spéciale a-t-elle procédé?

E.S. – Les experts ont examiné les publications des six hommes nommés dans les années huitante, puis les miennes. Ils ont conclu que ma recherche était équivalente à celle de trois de mes collègues. Mon travail n'était ni le plus mauvais des six, ni le meilleur. Il était juste dans la moyenne. La décision a été prise à l'unanimité en ma faveur.

FS – L'enseignement est-il sous-évalué dans les critères de nomination ?

E.S. – Absolument. Nos deux cas le montrent. Marjorie est considérée comme

une enseignante très douée. Elle a d'ailleurs reçu un prix pour la qualité de son enseignement. Le mien aussi est original, car j'y inclus mon expérience de cinq ans de pratique professionnelle: jeu de rôles, qualités de négociation, rédaction de documents. Je veux que mes cours aient un lien avec la réalité et ne se résument pas à lire et discuter des cas. C'est une contribution importante dans une Faculté de droit et personne d'autre ne le fait.

Je crois que les femmes investissent plus d'énergie dans leur enseignement et elles sont perçues par les étudiants comme de meilleures pédagogues. plus inquiétée, c'étaient les répercussions émotionnelles pour ma famille. Je ne travaillais qu'à celà, j'y pensais tout le temps et j'avais terriblement peur de perdre. Se voir refuser une nomination est un coup terrible: c'est un échec, on doute beaucoup de soi. Il faut ensuite du courage pour attaquer la décision et déclarer qu'il y a eu discrimination. Perdre une seconde fois m'aurait terriblement ébranlée. De plus, j'avais mauvaise conscience face à ma famille de consacrer tant de temps et d'énergie à cette plainte.

FS – Votre victoire vous rend-elle plus optimiste?



Eleanor Swift en classe : « L'enseignement est sous-évalué dans les critères de nomination. »

Bien sûr, il faut être un bon chercheur pour être professeur. Mais si quelqu'un est un enseignant particulièrement doué, c'est un argument pour le nommer quand sa recherche est de bonne qualité. Tenir compte de l'aspect scientifique seulement est une erreur. Mais ici, ils ne s'intéressent qu'aux publications.

La Faculté est grande avec ses cinquante professeurs. Pourquoi est-ce que la moitié d'entre eux ne pourraient pas aimer enseigner et être d'excellents pédagogues? Si l'autre moitié veut investir plus de temps dans la recherche, tant mieux. Mais pourquoi faut-il que les cinquante aient le même profil? Il me semble que lorsque l'on forme trois cents avocats par an, on doit accorder une certaine valeur à la qualité de ceux qui sont supposés en faire de bons juristes. C'est une vue très cynique de dire que l'enseignement n'a pas d'importance: cela signifie que les étudiants importent peu et que nous nous contentons de nous former mutuellement en écrivant des articles...

FS – Durant ces dix-huit mois de procédure, qu'est-ce qui a été le plus difficile ?

E.S. – Le coût de la procédure : chaque délai que m'a imposé l'université augmentait mes frais d'avocat. Mais ce qui m'a le

E.S. – Mon cas n'est qu'une toute petite étape, un encouragement à se battre contre l'injustice. Il a sûrement amené certains hommes à admettre que la faculté n'avait pas été correcte.

Mais contrairement au projet en discussion chez vous (féminisation de 40 % du corps enseignant d'ici 32 ans pour l'Université de Genève, réd.), nous n'avons pas d'objectif à atteindre...

Pour que les choses changent vraiment, il faudra du temps.

-/ts/

Propos recueillis par Sabine Estier

Une université mâle et blanche

Plus de 1650 professeurs enseignent sur le campus californien de Berkeley, à quelques kilomètres de San Francisco.

Les femmes ont été acceptées sur les bancs de cette université réputée depuis sa fondation: en 1873, elles étaient déjà 22 parmi 191 étudiants. Un siècle a passé, et pourtant mieux vaut être du sexe masculin si l'on veut devenir professeur: huit professeurs sur dix (88,6%) sont encore et toujours des hommes.

Aujourd'hui, chaque nomination suscite des remous. Les étudiants de Berkeley ne veulent plus d'une université monosexe et monocolore. Monocolore, le corps professoral l'est: neuf professeurs sur dix sont Anglo-Américains, en d'autres termes blancs. Le contraste est saisissant sur un campus qui a réussi à faire une place importante aux minorités, étudiants noirs, latinos ou asiatiques: ils représentent désormais plus de 50 % des undergraduate (étudiants du premier cycle).

Aussi, quand la Faculté de droit a refusé de titulariser Eleanor Swift en 1987, les étudiants se sont-ils révoltés. Eclats de nouveau en 1988 à propos de Marcy Li Wang, une jeune enseignante asiatique que l'école d'architecture ne veut pas garder comme professeur; agitations encore quand Joël Garcia, d'origine latino-américaine, professeur assistant au Département de santé publique, n'a pas été nommé en 1989.

Le campus de Berkeley n'est plus seul à réagir. Ailleurs dans le pays, l'agacement face à un corps professoral « blanc et mâle » se fait aussi sentir. L'enjeu est de taille : un gros tiers des professeurs de toutes les universités américaines vont prendre leur retraite dans les dix à quinze prochaines années. (se)

(Lire également en p. 24.)

ABO POUR LE	NNEZ-VOUS! RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année	Fr. 45.—
NOM:	Prénom :	
Adresse:		
° postal e	t lieu:	
	ournal: par une connaissance à FEMMES SUISSES, case postale	-